

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 AOÛT 2020 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 31 août 2020 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Nathalie KLIMENKO, Christine DURAND, Corinne THIVANT, Messieurs Pierre MOUTET, Cédric POYET, Rémy ARQUILLERE, Dominique BOULOT-TULOUP.

Absente excusée : Madame Corinne GUILLOT donne pouvoir à Madame Perrine MOUILLERE

Monsieur Guillaume LEFEBVRE a été désigné secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

VENTE D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

La Commission Bâtiments indique que 5 visites de l'ancienne mairie ont été assurées par Madame Catherine BIGAY et Monsieur Cédric POYET. Les offres devaient être remises en Mairie avant le 22 août dernier. Deux propositions ont été reçues.

Monsieur D... propose la somme de 12.000,00 € et s'engage à réaliser les travaux de façades et ouvertures dans l'année suivant l'achat.

Monsieur M... propose la somme de 12.000,00 € et présente un projet de création de deux ou trois logements locatifs. Les appartements seront remis à neuf. Monsieur M... souhaite faire travailler les artisans locaux. Il s'agit d'une première acquisition pour placement financier.

La Commission Bâtiments, après avoir étudié les deux offres, propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de Monsieur et Madame M....

Patricia GOUTORBE indique au Conseil Municipal, que la municipalité, dans un souci de rationalisation des dépenses d'entretien et de réhabilitation de son patrimoine bâti visant, à terme, des économies, a souhaité mettre en vente l'immeuble situé Rue de la Côte Roannaise, autrefois ancienne Mairie, puis salle des jeunes.

Ce bâtiment n'a plus vocation à être affecté ultérieurement à un service public communal ou à être intégré dans un projet global d'aménagement de l'espace public.

Cet immeuble appartient au domaine privé de la commune en vertu de la jurisprudence des juridictions administratives prises sur le fondement des dispositions de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1907.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, modifiée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2141-1,
- CONSIDERANT que l'immeuble appartient au domaine privé communal,

- CONSIDERANT que l'immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public et que, dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation,
- CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les modalités de la vente de cet immeuble
- CONSIDERANT les travaux à engager pour l'acquéreur potentiel,
- DECIDE de la vente de l'immeuble situé Rue de la Côte Roannaise, cadastré Section C 295 Surface 87 m², comprenant :
 - 2 entrées
 - Au sous-sol : 1 cave
 - Au rez-de-chaussée : 2 pièces, un toilette, un couloir et un couloir d'accès à l'étage
 - Au 1^{er} étage : 5 pièces
 - Combles aménageables

- AUTORISE Madame le Maire ou Monsieur BOURLIERE Jean-Paul, 1^{er} Adjoint, à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à une vente de gré à gré, dite amiable, de cet ensemble immobilier dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte authentique sera dressé par l'étude notariale de son choix,
- FIXE le prix auquel il sera mis en vente à 12.000,00 € net vendeur, sachant qu'il ne pourra être vendu en dessous de ce prix,
- FIXE les modalités de la vente comme suit :
 - ♣ La vente est ouverte à tous, sauf respect des dispositions légales et, notamment, de celles interdisant à un élu du conseil municipal d'acquérir, de quelle que façon que ce soit, un bien de la commune en vertu de l'article 1596 du Code civil,
 - ♣ L'immeuble est vendu en l'état,
 - ♣ Les potentiels acquéreurs pourront visiter le bien sur rendez-vous pris auprès du secrétariat,
 - ♣ La commercialisation sera réalisée en interne,
 - ♣ Le choix de l'acquéreur sera réalisé en fonction du prix proposé et de ses garanties de financement,
- DIT que tous les frais et taxes relatifs à la vente seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Madame le Maire ou Monsieur BOURLIERE Jean-Paul, 1^{er} Adjoint, à mandater tout conseil pour mener à bien cette vente dans les conditions générales et de droit et à confier la rédaction du compromis et de l'acte authentique à l'étude notariale de son choix,
- AUTORISE Madame le Maire ou Monsieur BOURLIERE Jean-Paul, 1^{er} Adjoint, à signer tout document relatif à cette cession et notamment un compromis et l'acte authentique de vente qui engagent irrémédiablement la commune.

Sur le choix de l'acquéreur, Madame le Maire propose de voter à bulletin secret et de répondre à la question suivante : « Êtes-vous d'accord pour suivre l'avis de la Commission Bâtiments et vendre l'ancienne mairie, située Rue de la Côte Roannaise ? »

Le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et un contre, de vendre l'immeuble appartenant à la commune de Changy, situé Rue de la Côte Roannaise, à Monsieur et Madame M..., au prix de 12.000,00 €.

BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir l'acquisition d'une armoire réfrigérée pour le restaurant scolaire, régulariser un reliquat de facture de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du bourg et prendre en compte les mouvements sur le compte 165 correspondant aux dépôts de garantie. Elle présente à l'Assemblée la décision modificative n°2 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

| DESIGNATION | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------------|--|
| INVESTISSEMENT | | |
| DÉPENSES | | |
| D 020 – Dépenses imprévues | 1.550,00 € | |
| TOTAL | 1.550,00 € | |
| D 2184 – Op 274 – Acquisition Armoire frigo | | 1.500,00 € |
| D 2315 – Op 202 – Aménagement du bourg | | 50,00 € |
| TOTAL | | 1.500,00 € |
| FONCTIONNEMENT | | |
| D 165 – Dépôt et cautionnement reçus | | 310,00 € |
| TOTAL | | 310,00 € |
| R 7788 – Produits exceptionnels divers | | 310,00 € |
| TOTAL | | 310,00 € |

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2020 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiments communaux

* Mairie

Madame Catherine BIGAY dit qu'elle est en attente du devis de l'entreprise MONTAGNIER pour la rénovation du secrétariat. Monsieur Thierry MONTAGNIER a proposé de faire venir l'entreprise BROSSARD pour le sol de la Mairie. Un rendez-vous a été fixé le jeudi 3 septembre.

* École

Madame Catherine BIGAY explique qu'elle a reçu le devis de GLASTINT pour la fourniture et la pose d'un film sur les fenêtres de l'école non équipées de volets roulants. Il s'élève à 387,00 € HT soit 464,00 € TTC. Le revêtement est garanti 7 ans en pose extérieure. Le Conseil municipal donne son accord.

* Gestion des bâtiments communaux

La Commission Bâtiments et Madame le Maire ont reçu le vendredi 28 août à 9h00, Monsieur JAMBRESIC, architecte-conseil du Département de la Loire. Le Département propose ses services aux particuliers et aux collectivités locales.

Après avoir visité les différents bâtiments communaux, Monsieur JAMBRESIC a souligné l'importance de réfléchir à l'utilité et à l'optimisation de l'utilisation des salles communales.

Madame le Maire indique que la priorité du Conseil Municipal reste le foyer rural.

L'aménagement du secrétariat de la Mairie doit être entrepris avant la fin d'année afin de ne pas perdre la subvention du département dans le cadre du COCA.

*** Commission Voirie**

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE informe les membres du Conseil Municipal que la Commission Voirie et Madame le Maire ont reçu Monsieur BUONO, Directeur du STD, concernant l'aménagement de la Route du Crêt afin de limiter la vitesse. La Commission doit encore étudier les différentes solutions envisagées (sens interdit, plateaux surélevés, chicanes, impasse, quid des engins agricoles ?...).

Le mur de soutènement, situé en bordure de RD41 à hauteur du cimetière, s'est abîmé pendant l'été, avec plusieurs chutes de pierres. Le Département n'interviendra pas. Il est proposé que ce soit les agents communaux qui refixent avec du mortier les pierres descellées.

Concernant le plateau surélevé situé route de Lespinasse, il a été constaté que certains usagers roulent à côté de la voie, espérant gagner du temps... Cela implique surtout la dégradation des bas-côtés en gore, qui se creusent de plus en plus. Le Département autorise la commune à installer des potelets avec bandes réfléchissantes, de chaque côté du plateau surélevé, à 50 cm de la voie.

Enfin, les délaissés situés en bas du bourg, suite aux travaux de la déviation, ont été évoqués. Contrairement à son prédécesseur, Monsieur BUONO n'est pas contre le fait de revendre ces délaissés aux agriculteurs voisins. Si la commune le souhaite, elle pourrait également récupérer gratuitement un espace afin de prévoir la mise en valeur de la croix.

*** CCAS**

Madame Evelyne RICARD explique que les membres du CCAS se sont mis en relation avec Madame AVERNA, inspecteur du Département de la Loire auprès des personnes vulnérables concernant un dossier. Un rendez-vous a eu lieu en Mairie.

*** Personnel communal**

Madame le Maire indique que les emplois du temps du personnel communal intervenant à l'école, ont été, encore une fois, remaniés, afin de prendre en compte les directives du nouveau protocole sanitaire, à compter du 1^{er} septembre. Une réunion de pré-rentree avec le personnel a eu lieu ce jour.

À l'école, il y aura 84 enfants scolarisés à CHANGY.

FORÊT DE RÉBRUNS

Monsieur Pierre MOUTET fait un rapide compte-rendu de la visite PEFC, qui a eu lieu le vendredi 3 juillet dernier, avec Monsieur BIGOT Emeric, contrôleur PEFC et Monsieur Frédéric CORDIER, agent ONF.

La visite a été satisfaisante, aucune non-conformité n'a été relevée. Les observations indiquées sont les suivantes :

- Forêt touchée par plusieurs coups de vent successifs
- Régénération bienvenante et travaux sylvicoles réguliers de dégagement des plantations
- Sapin dépérissant progressivement remplacé par le douglas
- Quelques tâches de feuillus à préserver

La certification PEFC est renouvelée pour 4 ans.

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la Mairie aurait la possibilité de faire installer une borne incendie au-dessus du hameau de Rébruns, profitant des travaux de renforcement de la conduite de Roannaise de l'Eau entre Changy et Le Crozet.

Un devis a été demandé à Roannaise de l'Eau. La commune sera invitée à une prochaine réunion de chantier afin d'en discuter. Madame le Maire propose de faire participer le budget de la forêt de Rébruns à cette dépense.

Madame Perrine MOUILLERE rappelle qu'une visite de la forêt sectionale est prévue le samedi 19 septembre 2020 à 14h30. Rendez-vous directement à Fréchy. Madame Perrine MOUILLERE propose un verre de l'amitié chez elle à la fin de la visite.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

*** Service ADS**

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu, concernant l'accord de Roannais Agglomération pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, à compter du 1^{er} janvier 2021.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

*** SIEL**

Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP fait le compte-rendu de l'assemblée générale qui a eu lieu à MONTROND LES BAINS le lundi 27 juillet.

Il a participé à deux ateliers thématiques :

- THD42 : problèmes d'entretien des infrastructures. Il est important qu'en cas de problème, les particuliers demandent l'intervention de THD Exploitation et non de leur fournisseur d'accès internet.
- Transition énergétique : le SIEL peut être acteur sur les projets de chauffage (chaufferie bois). Le SIEL peut être propriétaire de l'installation et il loue l'équipement à la collectivité, ou il peut revendre l'équipement à la collectivité. Le SIEL peut également intervenir pour des installations photovoltaïques.

Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP indique qu'après les ateliers thématiques, l'assemblée a procédé à l'élection du nouveau bureau. C'est Madame Marie-Christine THIVANT, Maire de SORBIERS, qui a été élue Présidente du SIEL.

*** Réunion cantonale**

Madame le Maire rappelle que la présentation de la réunion cantonale organisée par Monsieur Jean BARTHOLIN et Madame Violette AUBERGER, Conseillers départementaux, le mardi 21 juillet à Renaison, a été envoyée à tous les conseillers par mail. Cette réunion avait pour objectif de présenter l'ensemble des dispositifs d'aides aux collectivités de la part du Département.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame le Maire souhaite créer une équipe pour animer le futur conseil municipal d'enfants. Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Perrine MOUILLERE, Corinne THIVANT se portent volontaires.

* Concernant la brocante, organisée le dimanche 27 septembre prochain, un groupe de travail est défini : Rémy ARQUILLERE, Cédric POYET, Evelyne RICARD, Christine DURAND, Corinne THIVANT, Catherine BIGAY, Guillaume LEFEBVRE, Dominique BOULOT-TULOUP, Jean-Noël DE STEFANI.

Une journée de préparation est fixée au vendredi 11 septembre. Le CCAS sera convié.

Une réunion aura lieu le lundi 21 septembre à 20h00 avec le CCAS pour organiser la journée du dimanche 27 septembre.

Le samedi 26 septembre, rendez-vous à 8h00 pour installer la brocante.

* Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été faite auprès de la Sous-Préfecture pour la sécheresse de l'année 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

| |
|--|
| <p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020 à 20H00</p> |
|--|